

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/ 61 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2021-2026 - DELIBERATION-CADRE.

La Ville de Lille porte une ambition de développement soutenable du territoire en alliant transition écologique et justice sociale. L'accompagnement du développement de l'économie sociale et solidaire, qui porte un modèle démocratique et économique alternatif, occupe une place centrale dans ce projet.

C'est ainsi que la politique d'économie sociale et solidaire de la Ville de Lille est pionnière en France depuis 2001. Elle a donné lieu à la réalisation de 4 plans pluriannuels de développement de l'ESS de 2002 à 2020, dont le dernier de 2016 à 2020 (délibération n° 395 du 17 juin 2016).

La Ville de Lille, dans cette volonté de changement, soutient depuis 20 ans des acteurs qui la font vivre et a à coeur de partager avec eux des ambitions fortes de développement. Peu à peu durant ces années, l'ESS a été reconnue par les autorités publiques et nombreuses sont dorénavant les politiques nationales, les collectivités territoriales et les acteurs qui accompagnent ce développement.

Il s'agit alors, à la place qui est la sienne, pour la Ville de Lille, de contribuer à faire de l'ESS un élément central du développement soutenable du territoire. Elle a pour ambition autant de susciter des projets apportant des réponses nouvelles à des besoins du territoire, que d'orienter et d'accompagner le développement de ces initiatives et ces projets.

Un cabinet d'études, Les Petites Rivières, en association avec ASDO - Etudes, a été missionné par la Ville en décembre 2020 pour évaluer le 4ème Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016-2020, faire émerger de nouvelles perspectives et structurer des propositions pour 2021-2026.

Sur la base du bilan établi par le cabinet, la construction de la nouvelle stratégie ESS est le fruit de consultations et de discussions réalisées de manière large et partagée au cours du premier trimestre 2021 avec les acteurs qui font l'ESS sur le territoire.

Cette participation s'est appuyée notamment sur un questionnaire ayant obtenu 80 réponses, sur des ateliers de construction collective et sur des échanges directs avec les structures volontaires. Ainsi, les représentants des principaux réseaux de l'ESS, les réseaux locaux d'accompagnement et des acteurs économiques ont été interrogés. Le RTES, la Chair'ESS, la Coorace Hauts-de-France, la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS Hauts-de-France), l'APES (Association pour une Economie Solidaire), Nord Actif et le Pôle de Coopération Economique (PTCE) Initiatives et Cités ont, par exemple, donné leur point de vue sur les enjeux de prospective.

Les collectivités partenaires (Métropole Européenne de Lille, Conseil Régional, ...) ont également participé à ces travaux.

En interne de la Ville, un travail commun a été mené avec les communes associées et plusieurs délégations thématiques.

Cette phase importante de construction permet de faire de cette stratégie ESS une véritable politique partagée et transversale.

Elle s'inscrit et s'inscrira en lien et en interaction avec les politiques publiques de l'ESS de l'Etat, du Conseil Régional et de la Métropole.

Pour rappel, la loi NOTRe a réaffirmé le rôle de « chef de file » de la Région pour les aides au développement économique de droit commun tout en permettant au bloc communal (la MEL concernant notre territoire) d'intervenir en matière économique.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lille pourra déployer sa stratégie ESS, notamment en accompagnant les structures associatives ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif dont les projets revêtent un intérêt local, social et environnemental pour tout ou partie du territoire lillois lommois hellemmois et ses habitants.

Dans ce cadre juridique et pour élaborer la stratégie ESS, quatre temps de consultation et de concertation ont été organisés, réunissant plus d'une centaine de personnes. Le 30 mai 2021, lors de l'événement digital « Accélérer le développement de l'ESS à Lille », 70 personnes ont pu prendre connaissance des éléments de bilan mis en exergue et ont pu échanger lors de 5 ateliers thématiques. Les nouveaux axes proposés reprennent les conclusions de ces ateliers.

Ces nombreux échanges ont donc abouti à la définition de 20 priorités visant à faire de l'ESS à Lille, Hellemmes et Lomme le levier de la transformation soutenable du territoire, en rendant ses acteurs moteurs d'une ville soutenable, circulaire et solidaire.

Cette stratégie ESS 2021-2026 se décline en 4 grands axes d'intervention (financer ; accompagner ; co-construire les politiques publiques ; animer) qui décrivent, au total, 20 objectifs prioritaires.

L'axe 1 « *Soutenir et financer des solutions pour la transition, de leur amorçage à leur changement d'échelle* » a pour enjeu d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des structures de l'ESS en leur proposant des financements adaptés ou en les réorientant vers d'autres financeurs.

Il s'agit de capitaliser sur la renommée de l'appel à projets permanent existant pour proposer un accompagnement financier au-delà de la phase d'amorçage vers le changement d'échelle des structures.

Ses 8 priorités sont :

1. Développer de nouveaux leviers de financement pour l'amorçage de projets économiques collectifs innovants ;
2. Faciliter et encourager l'entrepreneuriat collectif ;
3. Soutenir l'amorçage des activités d'utilité sociale et environnementale à travers l'Appel à projets permanent ESS ;
4. Appuyer la consolidation des projets ESS stratégiques pour la municipalité ;
5. Accompagner le changement d'échelle des structures de l'ESS ;
6. Expérimenter de nouveaux outils financiers ;

7. Faciliter l'accès au foncier ;
8. Accélérer la commande publique responsable.

L'axe 2 « *Accompagner les initiatives économiques solidaires remarquables pour un développement soutenable du territoire* » a pour enjeu de faire des structures de l'ESS du territoire un levier de promotion de valeurs positives et de modes de faire vertueux auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de permettre aux porteurs de projet financés d'être des pionniers du développement soutenable du territoire.

Il s'agit de faciliter les coopérations entre entreprises classiques et structures de l'ESS en capitalisant les travaux entrepris sur l'alimentation durable et en investiguant d'autres filières, le tout en s'inscrivant dans les projets ESS stratégiques métropolitains.

Ses 4 priorités sont :

9. Explorer les opportunités de développement d'activités d'utilité sociale et environnementale au sein de filières économiques ;
10. Soutenir la monnaie locale complémentaire et citoyenne ;
11. Promouvoir la production locale et circulaire ;
12. Favoriser le rapprochement entre structures de l'ESS hors Insertion par l'Activité Economique (IAE) et structures de l'IAE.

L'axe 3 « *Co-produire des politiques publiques économiquement et socialement innovantes* » a pour enjeu de déployer une démarche d'innovation publique en coproduisant les politiques publiques sectorielles avec les acteurs de l'ESS.

Il s'agit de capitaliser sur le succès des actions ESS, soutenues par la Ville, déjà menées en quartiers prioritaires Politique de la Ville, et d'irriguer l'ensemble des politiques publiques municipales avec les principes d'action de l'ESS.

Ses 4 priorités sont :

13. Développer une politique publique culturelle, sociale et solidaire ;
14. Faciliter l'apprentissage des valeurs coopératives et l'engagement dans l'économie solidaire dès le plus jeune âge ;
15. Faciliter le lien entre la vie associative et les initiatives portées par l'ensemble des structures de l'ESS ;
16. Accélérer le développement d'activités économiques d'utilité sociale et environnementale dans les quartiers prioritaires.

L'axe 4 « *Animer le territoire pour faire rayonner la communauté ESS* » a pour enjeu d'assurer une animation et une mise en réseau régulière des acteurs lillois, hellemmois, lommois de l'ESS, de participer à la juste représentation des acteurs de l'ESS lilloise, hellemmoise, lommoise dans les événements locaux et nationaux emblématiques dans lesquels peuvent s'inscrire les politiques publiques menées par la municipalité.

Il s'agit de renforcer la transversalité de l'ESS dans les politiques publiques en coorganisant de nouveaux événements autour du développement durable, de la culture, de la jeunesse, etc.

Ses 4 priorités sont :

17. Animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS ;
18. Développer des liens opérationnels avec les accompagnateurs de projets économiques ;
19. Étudier la mise en place d'une marque ou d'un label incitant à la coopération entre acteurs de l'ESS et commerces engagés ;
20. Agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille.

Pour répondre à l'ambition portée, l'animation de la stratégie ESS 2021-2026 doit s'appuyer sur le principe d'une co-construction de la politique publique de l'ESS avec tous les acteurs concernés. Elle doit être participative pour les impliquer et les mobiliser le plus largement possible, qu'ils soient municipaux, associatifs, socio-économiques ou acteurs de proximité dans les quartiers et les communes associées.

Les élus concernés, à Lille, Hellemmes et Lomme, les directions municipales, les réseaux de l'ESS, des acteurs économiques, la Métropole Européenne de Lille et le Conseil Régional seront associés régulièrement à la gouvernance de cette stratégie à travers plusieurs instances (Comité de pilotage multi-partenarial, Comité d'animation, Groupe de travail politique sur l'ESS, Groupe de travail inter-services, Groupe de coordination des SCIC).

La première feuille de route 2021-2023 sera mise à jour courant 2023 via une deuxième feuille de route 2024-2026, dans le cadre de la délibération cadre 2021-2026.

La stratégie ESS 2021-2026 sera évaluée annuellement et particulièrement l'année précédant la fin de la délibération cadre, soit courant 2025.

Les bilans seront présentés au Comité de Pilotage multi-partenarial.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, la Ville de Lille mobilisera des moyens financiers estimés à 700.000 € pour la période 2021-2026.

Cette stratégie ESS est donc établie pour la période 2021-2026.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** la stratégie ESS mise en œuvre par la Ville pour la période 2021-2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme